

REGLEMENT INTERIEUR PARENTS - ELEVES Année scolaire 2011 - 2012

PREAMBULE

L'APEC, association créée en juin 2004, a pour objet d'organiser les activités péri-éducatives réservées aux élèves du lycée Chateaubriand après les heures de cours. Elle est de plein droit partie prenante du projet éducatif du lycée Chateaubriand.

L'APEC est constituée d'un collège associant la direction de l'établissement, des parents bénévoles, des enseignants et des élèves, élus chaque année en assemblée générale.

Les ateliers, sélectionnés par l'APEC :

- sont destinés aux élèves de la maternelle à la terminale;
- ont une fréquence quotidienne;
- se déroulent sur l'ensemble des trois sites du lycée Chateaubriand;
- ont lieu en langue française afin de donner l'opportunité aux élèves de prolonger leur pratique du français. Exceptionnellement, certains ateliers sont assurés en langue italienne ;
- sont soumis à une cotisation familiale unique et une cotisation pour chaque atelier. Les surcoûts engendrés par chaque atelier sont inclus dans la cotisation.

Début des activités : 3 octobre 2011

Fin des activités : jeudi 31 Mai 2012

Fête des activités : vendredi 1er juin 2012

L'APEC

- définit l'emploi du temps des activités pour l'année scolaire ;
- détermine, en concertation avec les intervenants, les tranches d'âges concernées par les activités ;
- fixe, en concertation avec les intervenants, un nombre minimum d'élèves par activité avant de confirmer son ouverture et un nombre maximum pour en permettre le bon fonctionnement. Si, faute d'un nombre suffisant d'inscrits un atelier n'est pas ouvert, ou si un atelier est complet, l'APEC s'efforcera de proposer un atelier de substitution ;
- organise, gère et coordonne l'inscription des élèves du lycée Chateaubriand aux ateliers;
- s'assure de la validité de la police d'assurance de l'établissement pendant le déroulement des activités (voir ci-dessous) ;
- fournit une assistance quotidienne avec une coordinatrice présente sur le site de Strohl Fern de 15h15 à 17h00 (lundi, mardi, jeudi), de 14h15 à 16h00 le vendredi et de 12h à 15h le mercredi ; et une gestionnaire des activités qui s'assure du bon fonctionnement de l'association ;
- organise, pour clôturer l'année et présenter le fruit de l'apprentissage des élèves, la fête des Ateliers le 1er juin 2012.

DEROULEMENT DES ACTIVITES : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Absences

Les intervenants procèdent à un appel en début d'activité. L'établissement, l'APEC ou l'intervenant ne pourra être tenu responsable de l'élève dès lors que celui-ci n'aura pas prévenu de son absence.

Primaire - Mercredi : rythme et sorties

Les élèves sont pris en charge par L'APEC après la cantine le mercredi, soit dès 12h30, et sont remis aux parents à 14h30 après leurs deux heures d'atelier ou l'heure de catéchisme et l'heure d'atelier.

Assurance

La police d'assurance de l'établissement est prolongée pour les activités péri-éducatives. Cette police ne couvre pas la Responsabilité civile et individuelle des élèves pour dommages provoqués ou subis, que ce soit dans le temps scolaire ou péri-éducatif.

Une telle assurance est vivement recommandée (dommages causés par l'enfant).

Activités sportives

A défaut de produire un certificat médical attestant une contre-indication à la pratique d'un sport, les parents dégagent l'APEC de toute responsabilité sur l'inscription à un atelier sportif.

Maternelles

- les activités se déroulent dans le bâtiment des moyennes sections près de la petite porte ou dans la salle de motricité ou dans la salle de céramique
- les élèves sont accompagnés par leurs assistantes maternelles dans la salle de classe où se déroule leur atelier et sont accueillis par l'intervenant les lundi, mardi, jeudi, par le coordinateur « maternelle » le mercredi et le vendredi
- les intervenants
 - remettent à la fin de l'activité chaque enfant à une personne autorisée qui vient le récupérer sur le lieu de l'activité et le signale à l'intervenant ou au coordinateur maternelle
 - confient au coordinateur APEC les enfants dont les personnes chargées de les récupérer sont en retard.

Elémentaire

- une coordinatrice APEC assure la coordination des ateliers tous les jours de la semaine;
- les élèves d'élémentaire sont accompagnés sur le lieu de rassemblement par les instituteurs de leur classe où les attendent la coordinatrice et les intervenants ;
- les intervenants font l'appel et rejoignent leur lieu d'activité avec les enfants ;
- à la fin de l'activité les intervenants ramènent les enfants:
 - lundi-mardi-jeudi à la petite porte à 16h35 (en haut des escaliers)
 - le mercredi à la grande porte à 14h30 et les mardi et vendredi à 15h35 à la grande porte (dans la zone prévue à cet effet à l'intérieur de l'établissement)

REGLEMENT INTERIEUR PARENTS - ELEVES Année scolaire 2011 - 2012

Les parents attendent les enfants à l'intérieur de l'établissement et signalent aux coordinateurs qu'ils les récupèrent.

Collège - Lycée

- les ateliers commencent à 15h45 ou 16h45 en semaine
- les ateliers se déroulent à Strolh Fern
- un appel est effectué par les intervenants mais les parents ne sont pas contactés en cas d'absence de leurs enfants
- les élèves se rendent par leurs propres moyens aux activités.

LES PARENTS D'ELEVES ET LES ELEVES

Les parents d'élèves adhèrent à l'APEC sur une base strictement volontaire.

La cotisation annuelle aux Ateliers APEC est familiale et non remboursable.

Seuls les ateliers annulés par l'APEC donneront lieu à un remboursement.

Les cotisations aux activités sont valables pour l'année entière.

Aucun changement d'activité n'est possible en cours d'année.

Toute année commencée est intégralement due.

En cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement, les ateliers sont annulés, et aucun remboursement ne sera effectué, ni aucun report d'atelier.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant aux ateliers à cause du soutien scolaire.

Les parents autorisent l'APEC à photographier l'élève seul ou en groupe durant les ateliers : ces photos serviront à l'élaboration d'expositions et photos souvenirs des ateliers et de brochures ; si les parents ne souhaitent pas autoriser l'enfant à être photographié, ils doivent en faire part à l'APEC par écrit dans le mois suivant l'inscription de l'enfant.

Engagements des parents et des élèves

- respecter la ponctualité et l'assiduité : pour des raisons de sécurité toute absence prévue doit obligatoirement être signalée soit auprès de l'APEC par mail (info@atelierschateau.it), soit par téléphone au 06.441.604.526;
- choisir au moment de l'inscription par où sortira l'enfant chaque mardi, mercredi et vendredi : il sera accompagné par l'intervenant à la grande porte mais il se rendra seul à la petite porte ou au pulmino
- mentionner sur le cahier de correspondance de l'enfant en maternelle les noms des personnes autorisées à le reprendre;
- reprendre l'enfant(s) de maternelle sur le lieu de l'activité
- reprendre l'enfant(s) à l'heure et à l'intérieur de l'école

Tout manquement à l'un de ces points pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'activité sans indemnité compensatrice, ni recours possible.